



PRÉFET DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

CHANGEMENT DE DOMICILE

Date de mise à jour:
14/09/2015

PIECES A FOURNIR

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE, VEUILLEZ VERIFIER LE VOTRE AVEC ATTENTION

- **Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule**, dûment complétée et signée par **le ou les acheteurs** dans le cas de l'existence de co-titulaires (s'il s'agit d'une société : apposer le cachet et signer, indiquer le numéro SIREN; pour une association : apposer le cachet et signer). La demande figure au dos de cette liste de pièces.
- **Original du certificat d'immatriculation** s'il s'agit d'une ancienne immatriculation (conserver le coupon détachable).
S'il s'agit d'une nouvelle immatriculation (ex: AA-123-BB), une copie suffit (conserver l'intégralité du certificat d'immatriculation).
- **Justificatif d'identité** : une copie de l'un des documents suivants : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire français ou étranger, carte de combattant délivrée par les autorités françaises, carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises, carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne et de l'Espace Économique européen. **Le document utilisé comme justificatif doit être en cours de validité.**
 - a) Pour les sans domicile fixe : livret de circulation avec la mention de l'identité, date et lieu de délivrance, validité et commune de rattachement.
 - b) Pour les sociétés : fournir un extrait Kbis de moins de 2 ans portant le cachet et la signature du tribunal de Commerce ou, le cas échéant, répertoire de la Chambre des Métiers.
 - c) Pour les associations : fournir la copie du dernier récépissé de déclaration en préfecture et les derniers statuts déclarés.
- **Justificatif de domicile accepté** : titre de propriété, certification d'imposition ou de non imposition de l'année précédente, quittance de loyer (s'il provient d'un professionnel du logement), de gaz, d'électricité, de téléphone de moins de 6 mois, assurance de logement, attestation établissant un lien avec un organisme d'accueil figurant sur une liste établie par le préfet.

De plus, pour les personnes hébergées : fournir un document de l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile cosigné par la personne hébergée, les copies de la pièce d'identité et du justificatif de domicile de l'hébergeant.

➤ **Tarifs**

- Gratuit s'il s'agit d'un véhicule avec la nouvelle immatriculation. (ex : AA-001-XX)
- 2,76 euros s'il s'agit d'un véhicule avec l'ancienne immatriculation. (ex. : 331 XX 66)

Espèces ou chèque acceptés pour un dépôt au guichet. (chèques à l'ordre du "régisseur de recettes de la préfecture de Perpignan" sans grattage ni surcharge).

Pour un envoi par courrier ou dépôt en mairie de votre domicile (sauf Perpignan): chèque uniquement (chèque à l'ordre du "régisseur de recettes de la préfecture de Perpignan" sans grattage ni surcharge)

NB : si vous souhaitez faire effectuer vos démarches par un tiers, veuillez lui signer une procuration sur papier libre l'autorisant à effectuer cette formalité.